



Communiqué de Presse

Paris, le 22 octobre 2009

**Société Générale lance un nouveau placement innovant :
SOGESEPTEO, offrant à l'échéance et quel que soit l'évolution
des marchés financiers 114 % du capital net investi garanti.
SOGESEPTEO : Objectif performance et capital garantis,
performance minimum de 14 % à l'échéance**

Société Générale commercialise jusqu'au 31 décembre 2009, un placement offrant au minimum 114% du capital net investi garanti à l'échéance : **SOGESEPTEO**.

En synthèse SOGESEPTEO offre, à son échéance des 8 ans :

- ⇒ quelle que soit l'évolution des marchés financiers, au minimum **114 % du capital net investi garanti**¹ (soit un rendement annuel de 1,65%) au titre des 2 premières années,
- ⇒ assorti, de la 3ème à la 8ème année, d'une performance supplémentaire de 7% maximum décroissante de 1% par action du CAC 40² ayant perdu plus de 50% de son niveau d'origine (soit un rendement annuel maximum de 5,72%)
- ⇒ **cadres de détention** : le compte-titres ordinaire et les contrats d'assurance vie et de capitalisation.

SOGESEPTEO, obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale, **est éligible au compte-titres ordinaire et aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation.**

¹ Garantie du capital pour les investissements sur SOGESEPTEO reçus au plus tard le 31/12/2009 à 12h sur la base de la valeur nominale du 7 janvier 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance. Hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

² Le panier de 40 actions est constitué des actions qui composent l'indice CAC 40 le 23/09/2009.

SERVICE DE PRESSE SOCIETE GENERALE
BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73

SOCIETE GENERALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com

Société Anonyme au capital de 812.925.836 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Le mécanisme en bref :

A l'échéance des 8 ans, l'investisseur reçoit

- ⇒ 100 % de son capital net investi garanti
- ⇒ majoré :
 - d'une performance de 7 % / an acquise au titre de chacune des 2 premières années **soit 14 %**
 - et de la somme des performances sécurisées de l'année 3 à l'année 8. Ces performances sécurisées* dépendront de l'évolution des 40 actions composant le CAC40 (au 23/09/2009) par rapport à leur niveau d'origine.

** La performance sécurisée au titre de l'année sera de 7% diminués de 1 % pour chaque action ayant perdu plus de la moitié de sa valeur d'origine.*

Synthèse des inconvénients du placement SOGESEPTTEO

- La garantie en capital à hauteur de 100% ainsi que la performance garantie de 14% ne bénéficient qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance.
- La performance maximum pouvant être sécurisée chaque année est de 7%. La somme des performances sécurisées, soit au maximum + 42%, est versée à l'échéance en plus de la performance garantie de 14% et du capital. Quel que soit le scénario de marché, l'investisseur sait qu'il bénéficiera d'un TRAAB maximum de 5,72% à l'échéance.
- La performance de l'obligation n'est pas directement reliée à celle du panier de 40 actions. L'investisseur ne profitera pas directement d'une éventuelle forte hausse des marchés.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier.

Avertissement :

SOGESEPTTEO est une obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes. Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus. SOGESEPTTEO peut être investi dans un compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP. Conformément aux Notes d'Information de ces contrats, des frais sur versement et des frais de gestion sont prélevés. SOGESEPTTEO est un produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance par la Société Générale. Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "<http://prospectus.socgen.com>" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF) est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 163 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 30 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 2 906 milliards d'euros d'actifs en conservation et 333 milliards d'euros sous gestion à fin juin 2009.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans 3 indices internationaux de développement durable : FTSE4good, ASPI et Ethibel.

www.societegenerale.com

Placement à capital
garanti à l'échéance



SOGESEPTEO

Eligible dans le cadre
du compte-titres et
des contrats d'assurance vie
et de capitalisation

Durée de placement
recommandée : 8 ans

Objectif performance
et capital garantis

Performance minimum
de 14% à l'échéance*

*soit un TRAAB de 1,65%

www.particuliers.societegenerale.fr



On est là pour vous aider

SOGESEPTEO

OBJECTIF : PERFORMANCE ET CAPITAL GARANTIS

**SOGESEPTEO offre,
à son échéance de 8 ans :**



Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, au minimum **114 % du capital net investi**⁽⁶⁾ (soit un rendement annuel de 1,65%) au titre des 2 premières années,



assorti, de la 3^{ème} à la 8^{ème} année, d'une performance supplémentaire de 7% maximum par an, dépendante de la capacité des actions actuelles du CAC 40⁽⁷⁾ à ne pas baisser de plus de 50 % durant la période d'investissement.

(6) Garantie du capital pour les investissements sur SOGESEPTEO reçus au plus tard le 31/12/2009 à 12h sur la base de la valeur nominale du 7 janvier 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance.

(7) Le panier de 40 actions est constitué des actions qui composaient l'indice CAC 40 le 23/09/2009.



SOGESEPTEO

DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

Un placement⁽¹⁾ offrant, à l'échéance et quoi qu'il arrive, un gain minimum de 14% du capital net investi⁽²⁾

Outre la garantie totale du capital net investi, le placement offrira, au bout de 8 ans, une performance de **7%** acquise au titre de chacune des 2 premières années et versée à l'échéance, soit **14%** (constituant un rendement annuel minimum de 1,65 %).

Une durée de placement adaptée au cadre fiscal de l'assurance vie

La durée de placement proposée est de 8 ans. SOGESEPTEO peut également être souscrit dans un compte-titres ordinaire.

Quelques caractéristiques de SOGESEPTEO

- SOGESEPTEO est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale.
- Cette obligation est garantie par la Société Générale.

Une formule de remboursement s'appuyant sur la performance des actions⁽³⁾ de l'indice phare de la Bourse de Paris : le CAC 40

SOGESEPTEO s'appuie sur l'évolution des actions de l'indice CAC 40⁽⁴⁾ dans le but de bénéficier potentiellement d'un gain maximum de 56 % (soit un rendement annuel de +5,72 %) versé à l'échéance en plus de 100% du capital net investi⁽²⁾.

A partir de la 3^{ème} année et jusqu'à la 8^{ème} année, SOGESEPTEO propose une performance pouvant atteindre au maximum 7 % chaque année. Toutefois, cette performance pourra être diminuée de 1 % par action du panier (composant le CAC 40) ayant perdu plus de 50 % entre son niveau annuel et son niveau initial.

Pour en savoir plus sur le :

- niveau initial de chaque action :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates du 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15 janvier 2010.
- niveau annuel de chaque action :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés durant les 7 premiers jours ouvrés du mois de janvier de l'année en question (de 2013 à 2017). Pour la 8^{ème} année, le niveau annuel correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés durant les 7 derniers jours ouvrés du mois de décembre 2017.

Simulation de calcul portant sur 8 actions

Performance de l'action calculée entre le niveau initial et le niveau annuel

Actions composant le CAC 40	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
A			- 50%	- 45%	- 75% ^{-1%}	- 57% ^{-1%}	- 12%	+ 26%
B			+ 30%	- 33%	+ 7%	- 75% ^{-1%}	- 39%	+ 3%
C			+ 13%	- 27%	- 19%	- 55% ^{-1%}	- 14%	+ 21%
D			- 75% ^{-1%}	- 12%	- 22%	- 51% ^{-1%}	- 72% ^{-1%}	- 35%
E			+ 27%	- 1%	+ 8%	- 65% ^{-1%}	- 23%	+ 15%
F			- 10%	- 29%	- 12%	- 57% ^{-1%}	+ 1%	+ 29%
G			+ 5%	- 7%	- 9%	- 69% ^{-1%}	- 18%	- 6%
H			- 88% ^{-1%}	- 43%	- 18%	- 51% ^{-1%}	- 9%	- 21%
Performance sécurisée au titre de l'année	+ 7%	+ 7%	+ 7% - 2% = + 5%	+ 7%	+ 7% - 1% = + 6%	+ 7% - 8% = - 1% [*] 0%	+ 7% - 1% = + 6%	+ 7%
Somme des performances sécurisées de l'année 3 à l'année 8	+ 5% + 7% + 6% + 0% + 6% + 7% = + 31%							
Remboursement à l'échéance	100% + 14% + 31% = + 145% (soit un TRAAB de 4,75%)							

* Si la performance sécurisée au titre de l'année est négative, elle sera alors égale à 0.

Le nombre d'actions est purement illustratif. Il ne renvoie pas au nombre d'actions (représentatives du CAC 40 à la date du 23/09/2009) qui composent le panier de 40 actions équipondérées présent dans SOGESEPTEO. Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de la Société Générale.

(1) Ce placement est notamment proposé sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGESEPTEO. Conformément aux Notes d'Information de ces contrats, des frais sur versement et des frais de gestion sont prélevés. (2) Garantie du capital pour les investissements sur SOGESEPTEO reçus au plus tard le 31/12/2009 à 12h sur la base de la valeur nominale du 7 janvier 2010 soit 1 000 €. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation. (3) Le panier de 40 actions est constitué des actions qui composaient l'indice CAC 40 le 23/09/2009. (4) Hors dividendes.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance dans 3 contextes de marché :

Pour un capital investi de 1 000 €, hors frais sur versement⁽²⁾, le remboursement à l'échéance serait de :

CAS FAVORABLE

■ Base de garantie :	1 000 €
■ Performance acquise garantie de 7 % au titre des années 1 et 2 :	+ 14 %
■ Performance acquise de l'année 3 à l'année 8 :	+ 31 %
■ Performance totale :	14 % + 31 % = + 45 %
■ Gain à l'échéance :	1000 x 45 % = 450 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1000 € + 450 € = 1450 €

Équivalent à un TRAAB de 4,75%

CAS DÉFAVORABLE

■ Base de garantie :	1 000 €
■ Performance acquise garantie de 7 % au titre des années 1 et 2 :	+ 14 %
■ Performance acquise de l'année 3 à l'année 8 :	0 %
■ Performance totale :	14 % + 0 % = + 14 %
■ Gain à l'échéance :	1000 x 14 % = 140 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1000 + 140 € = 1140 €

Équivalent à un TRAAB de 1,65%

CAS INTERMÉDIAIRE

■ Base de garantie :	1 000 €
■ Performance acquise garantie de 7 % au titre des années 1 et 2 :	+ 14 %
■ Performance acquise de l'année 3 à l'année 8 :	+ 20 %
■ Performance totale :	14 % + 20 % = + 34 %
■ Gain à l'échéance :	1000 x 34 % = 340 €
■ Capital remboursé à l'échéance :	1000 + 340 € = 1340 €

Équivalent à un TRAAB de 3,72%

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures.

En bref

Fiche technique de l'obligation - SOGESEPTO*

⚠ Avertissement	SOGESEPTO ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. Si les coupures détenues sont revendues avant l'échéance, le prix de cession sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement attachée au placement à l'échéance. Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "http://prospectus.soggen.com" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.
📌 Type du placement	Obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission).
🏢 Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale).
🏢 Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+). Le placement est exposé au risque de crédit de la Société Générale.
📌 Eligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
📌 Devise	Euro
📌 Code ISIN	FR0010787531
📌 Période de commercialisation	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2009, 12h inclus pour bénéficier de la garantie, le prix d'offre de l'obligation progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,40% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 7 janvier 2010. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 31 décembre 2009, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'obligation SOGESEPTO sont disponibles sur le site "http://prospectus.soggen.com".
📌 Cotation	Bourse du Luxembourg
📌 Valeur nominale	1 000 € le 7 janvier 2010
📌 Niveau de garantie à l'échéance	114% de la valeur nominale ⁽²⁾
📌 Date d'échéance	8 janvier 2018
📌 Durée de placement recommandée	8 ans
📌 Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'obligation pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
📌 Minimum d'investissement	Une coupure minimum sur le compte-titres (à titre indicatif la coupure vaudra 1000 € le 7 janvier 2010). Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
📌 Frais d'investissement	Dans le cadre d'un investissement sur le compte-titres : aucuns. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats ⁽³⁾ . Les droits d'entrée des principaux contrats Sogecap sont les suivants : - Séquoia : 4% pour les versements inférieurs à 3 650 euros / 3 % pour les versements compris entre 3 650 et 15 240 euros / 2,50 % pour les versements à partir de 15 240 euros. - Ebène et Ebène Capitalisation : 2,50 % pour tous les versements.
📌 Frais de sortie	Néant.
📌 Commission de distribution annuelle	0,60% TTC du montant effectivement placé
📌 Economie de l'obligation	Le placement est adapté en cas d'anticipation d'une stabilité des marchés, d'une hausse voire d'une baisse dans la limite de -50% sur les actions composant le CAC 40 au 23/09/2009. En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant l'Indice CAC 40, le placement bénéficie à l'échéance : - de la garantie à hauteur de 100 % du capital net investi ⁽²⁾⁽⁴⁾ , - d'une performance minimum garantie à hauteur de 14% du capital net investi ⁽²⁾⁽⁴⁾ , - d'une performance complémentaire pouvant atteindre + 42%, dépendant de la capacité des 40 actions à ne pas perdre plus de la moitié de leur valeur initiale aux différentes constatations annuelles. Le placement est exposé sur les marchés actions français.
📌 Description de la formule	<ul style="list-style-type: none">Faire bénéficier aux investisseurs le 8 janvier 2018 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant :<ul style="list-style-type: none">- de 100% de la valeur nominale⁽²⁾,- augmentée d'une performance garantie correspondant à 14% de la valeur nominale⁽²⁾,- et augmentée de la somme des 6 performances sécurisées enregistrées (de la 3^{ème} à la 8^{ème} année ; à noter que le cas échéant cette somme pourra être égale à 0) multipliée par la valeur nominale⁽²⁾⁽⁴⁾. La performance sécurisée au titre d'une année (de l'année 3 à l'année 8) est déterminée comme 7% diminués de 1% par action dont le niveau annuel est inférieur à 50 % de son niveau initial (performance calculée hors dividendes). La performance sécurisée ne pourra en revanche être négative et sera donc comprise entre 0 % et 7 % (inclus). <ul style="list-style-type: none">Niveau initial : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés aux dates du 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15 janvier 2010.Niveau annuel : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés durant les 7 premiers jours ouvrés du mois de janvier de l'année en question (de 2013 à 2017). Pour la 8^{ème} année, le niveau annuel correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action relevés durant les 7 derniers jours ouvrés du mois de décembre 2017.
📌 Synthèse des avantages	<ul style="list-style-type: none">Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100% à l'échéance de la formule auquel s'ajoute une performance garantie de 14%. L'investisseur a ainsi la certitude de voir son capital se valoriser selon un TRAAB minimum⁽²⁾ de 1,65%.L'obligation bénéficie d'un mécanisme permettant de sécuriser de l'année 3 à l'année 8 une performance annuelle pouvant atteindre 7% (versée à l'échéance), déterminée en fonction du nombre d'action(s) ayant perdu plus de 50% de leur valeur initiale (performance calculée hors dividendes).L'obligation ne nécessite pas une hausse des actions pour sécuriser de la performance. Il est suffisant que les actions les moins performantes ne baissent pas fortement (-50% pour une performance calculée hors dividendes).L'obligation est indexée sur un panier diversifié de 40 actions composant l'indice CAC 40 à la date du 23/09/2009. Cet indice de référence est composé des 40 premières sociétés françaises, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.
📌 Synthèse des inconvénients	<ul style="list-style-type: none">La garantie en capital⁽²⁾ à hauteur de 100% ainsi que la performance garantie de 14% ne bénéficient qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance⁽⁴⁾.La performance maximum pouvant être sécurisée chaque année est de 7%. La somme des performances sécurisées, soit au maximum +42%, est versée à l'échéance en plus de la performance garantie de 14% et du capital. Quel que soit le scénario de marché, l'investisseur sait qu'il bénéficiera d'un TRAAB maximum de 5,72% à l'échéance.La performance de l'obligation n'est pas directement reliée à celle du panier de 40 actions. L'investisseur ne profitera pas directement d'une éventuelle forte hausse des marchés.L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier.

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit.

(1) Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit ainsi que de la fiche produit, qui vous sera remise préalablement, par votre Conseiller en agence.

(2) Hors frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie et de capitalisation sur lesquels peut être réalisé l'investissement.

(3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SOGESEPTO. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 098 305 434 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles 61, rue Taïbout - 75009 Paris. Ces contrats d'assurances sont présentés par la Société Générale en sa qualité d'Intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022493).

(4) En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus.



Comment vous informer sur SOGESEPTEO ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur SOGESEPTEO auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.
Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

www.particuliers.societegenerale.fr

■ **Votre banque sur Internet** ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de gérer votre contrat d'assurance vie en ligne, vous pouvez réaliser des versements libres, des arbitrages, mettre en place des versements programmés, ou encore optimiser le suivi de vos opérations. Vous pouvez déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion

■ **3933**

**Votre banque⁽²⁾
par téléphone**

■ **0,34 € TTC/mn** ■

6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/01/2009 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 812 925 836,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues - photo : gettyimages - Réf : 143278 - Octobre 2009.

www.particuliers.societegenerale.fr

